

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.032

Séance du **TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 7 mars 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET

5 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Olivier ALPSTEG à Marc ROGUET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mmes MARAUD, PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : Lieudit « Bas-Monthoux », acquisition de la propriété de Mme Nathalie et Mr Christophe GROSSET-BOURBANGE, sise 84 route de Taninges

Parallèlement à l'acquisition par la Commune de la propriété située au 86 route de Taninges, Monsieur le Maire a souhaité rencontrer Madame et Monsieur GROSSET-BOURBANGE, Propriétaires de la maison voisine au 84 route de Taninges, afin de les informer des projets susceptibles d'impacter leur bien (TCSP, urbanisation des parcelles limitrophes).

Lors de cet échange, Monsieur le Maire a fait part de l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de la propriété de Madame et Monsieur GROSSET-BOURBANGE. Cadastree section A 2069 (86m²), A 2071 (134m²), A 1462 (183m²) et A 1464 (397m²), cette propriété présente une superficie totale de 800 m².

Par courrier du 25 février 2022, Monsieur le Maire a présenté une offre d'achat selon le prix fixé par le Domaine, soit 360 000€. Madame et Monsieur GROSSET-BOURBANGE ont alors fait part de leur réserve sur le montant proposé.

N° 2023.032

Dans un second courrier du 20 juin 2022, Monsieur le Maire a consenti à revoir sa proposition à la hausse portant le montant à 395 000€, ce qui a été accepté par les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'acquisition de la propriété de Madame et Monsieur GROSSET-BOURBANGE, au prix de 395 000 € ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 16 mars 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 17/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.